

La satisfaction d'une chambre à ciel ouvert

texte Guy Châtel

Dans l'îlot classique, l'espace libre est résiduel. Il n'est jamais que l'incidence de l'occupation d'un contour. La chambre à ciel ouvert du Krommenelleboog s'attache à réfuter cet ordre des choses.

Le projet de Office Kersten Geers David Van Severen pour la transformation d'une habitation mitoyenne au Krommenelleboog à Gand se prête à des descriptions concises. Dans un premier mouvement, il a débarrassé le bâtiment des annexes et dépendances qui lui avaient été adjointes au fil du temps. L'opération a ramené la situation à cette donnée élémentaire: la présence commune d'une maison d'habitation et d'un espace découvert. Cette simple bipartition est celle-là même qui est à la base de l'agencement du bloc d'habitations. Mais dans le cas de l'îlot urbain, l'espace libre est en position dérivée. Il est le résidu de l'occupation d'un périmètre prédéterminé. L'objectif premier de ce projet est de contredire cet ordonnancement.

Dans l'aire bordée de murs, les architectes ont tracé les contours d'un quadrilatère. La figure s'ajuste à la façade arrière et prolonge l'ordre orthogonal de la maison sur l'ensemble du terrain. Elle découpe un rectangle dans l'espace quelque peu accidenté. En bordure, quelques bandes échappent à son pourtour. La figure marque la différence entre ce qu'elle comprend et ce qu'elle exclut. Elle transforme l'espace extérieur en cour intérieure; une pièce précisément délimitée.

Les cloisons de la pièce se présentent sous la forme d'un alignement régulier de montants, à la base et au sommet desquels les traverses dessinent une ligne continue. Le quadrillage d'acier laqué noir affirme la présence de la figure dans l'espace extérieur. Entre les montants, des câbles servent à guider la vigne japonaise. Bientôt les châssis se rempliront de feuillage. Le sol de la cour est pavé de dalles de ciment. Ces carreaux de 30 sur 30 centimètres, confirment l'espacement régulier de 90 centimètres du quadrillage. Le carrelage s'étend jusqu'à la façade arrière de la maison. Là où cela était nécessaire, les embrasures ont été adaptées à la modulation. Les portes-fenêtres s'inscrivent ainsi dans la grille qui recouvre la longueur de façade. Un auvent a été accolé à ce mur de séparation. L'espace couvert est protégé des intempéries par une série de panneaux de verre coulissants. Ils n'interrompent ni le carrelage, ni le quadrillage.

La galerie fait visiblement partie de la cour intérieure. Cependant elle offre une extension spatiale aux salles de séjour. Elle contribue au cadrage des

perspectives dont la profondeur est étalonnée et délimitée par le carroyage. Elle articule le rapport entre l'intérieur et l'extérieur, mais elle intensifie le confinement. Elle sert, somme toute, à conjuguer ces éléments; ceux-là mêmes que le projet s'était tout d'abord attaché à distinguer formellement. De fait, l'unité d'habitation, mise à disposition par l'îlot urbain, est constituée par la conjonction d'un corps bâti et d'un espace dégagé. La galerie place la maison et la cour dans une concordance fondée sur la pondération spatiale d'aspirations domestiques contradictoires: réclusion paisible et expansion ouverte.

Mies examina la possibilité d'un tel accord dans les projets se rapportant à la Maison Hubbe et aux Maisons à patio qui en découlèrent. Aucun ne fut jamais mené à terme. Il appartient pourtant à l'architecture de notre époque de dévoiler la fragilité de cet équilibre. L'économie spatiale ne peut plus se concevoir en termes purement architecturaux. La collectivité soumet à condition l'épanouissement de la sphère privée. Dans un contexte urbain, le front de rue peut bien tracer une frontière nette entre le domaine public et la propriété privée, mais à l'intérieur de l'îlot, la proximité de l'autre domine. Dans le cas du Krommenelleboog, le pâté de maisons a été jadis éventré pour faire place à un large ensemble d'habitations sociales. La limite arrière de la parcelle touche au domaine public étendu et la cour intérieure se trouve livrée aux regards des occupants d'un haut immeuble à appartements.

Le projet accommode cet inconvénient en séquençant ses effets. La chambre à ciel ouvert appartient à l'espace domestique, mais elle en représente la part qui doit pouvoir être sacrifiée à l'immixtion du dehors.

A hauteur de trois des encoignures de la grille, trois encadrements ont été pourvus de vitrages réfléchissants. Les services de la chambre à ciel ouvert se trouvent derrière ces écrans. Leurs réflexions évoquent l'instabilité de la réclusion domestique. Ils provoquent des échappées visuelles inopinées qui ne s'accordent plus guère à l'espace de l'habitat. L'irréalité de l'équilibre est mise en exergue par le revêtement d'acier inoxydable poli des piliers de l'auvent. L'insertion de ces miroirs morcelle l'image unitaire de l'enceinte quadrillée.

Guy Châtel est affilié au Département d'Architecture et d'Urbanisme de l'Université de Gand.